

Décision 18-DCC-60 du 20 avril 2018

relative à la prise de contrôle exclusif des portefeuilles Natio et Avanssur par la société BNP Paribas Cardif

Posted on: 04 mai 2018 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Société BNPP Cardif

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

portefeuilles Natio Assurance
et Avanssur

Lire

le texte intégral de la décision

35.21 Ko